

La dette publique monte à 104,5% du PIB

Un changement dans la méthodologie du calcul du PIB et du périmètre des administrations publiques aboutit à une hausse de l'endettement de l'État belge. Le déficit public augmente aussi.

PHILIPPE GALLOY

La dette publique et le déficit budgétaire de la Belgique sont plus élevés que prévu. Mardi, la Banque nationale de Belgique (BNB) a publié les chiffres issus d'une nouvelle méthodologie de calcul du produit intérieur brut (PIB) et tenant compte d'une modification du périmètre du secteur public, des évolutions dues en grande partie à une nouvelle réglementation européenne.

Il en ressort que, pour l'année 2013, le PIB de la Belgique s'est élevé à 395,3 milliards d'euros, au lieu des 382,7 milliards d'euros inscrits auparavant dans les statistiques officielles.

À la fin de l'année dernière, la dette publique a quant à elle atteint 413,2 milliards d'euros, soit 104,5% du PIB ainsi réactualisé, alors que les précédents calculs faisaient état d'un endettement de 387,2 milliards d'euros ou 101,2% du PIB estimé à l'époque.

La modification méthodologique a aussi une influence sur le solde budgétaire de l'année 2013. Alors que ce dernier était négatif à concurrence de 9,9 milliards d'euros (2,6% du PIB) selon l'ancienne méthode de calcul, ce déficit est désormais estimé à 11,5 milliards d'euros, c'est-à-dire 2,9% du PIB.

Pas d'effet sur la croissance

Ces changements sont en grande partie dus à l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre de référence des comptes nationaux le 1^{er} septembre 2014. Appelé SEC 2010, pour «système européen des comptes», avec l'année 2010 comme référence, ce cadre méthodologique est issu d'un règlement européen qui entend uniformiser encore davantage la façon dont les comptes sont élaborés pour les rendre comparables entre les différents États membres de l'Union européenne. Il s'agit d'éviter des interprétations divergentes au sujet des données à inclure dans les comptes nationaux.

La nouvelle méthodologie n'influence quasiment pas la mesure de la croissance économique de la Belgique. Comme il s'agit d'un relèvement structurel, appliqué au PIB de

chaque année à partir de 1995, le taux de croissance reste presque le même qu'auparavant. D'après les calculs de la BNB, entre 1995 et 2011, le PIB réel (ou PIB en volume, calculé sur base de la valeur des biens et services à prix constants, ce qui permet de faire abstraction de la part d'évolution due à l'inflation) a enregistré une croissance moyenne de 1,95% par an selon les standards SEC 2010, contre un taux de croissance annuel moyen de 1,87% selon l'ancienne méthodologie.

Il n'empêche que, pour l'année 2013 par exemple, le PIB belge «nouvelle mouture» est supérieur à son ancienne estimation à concurrence de 12,6 milliards d'euros. La plus grande partie de cette réévaluation provient des moyens affectés à la recherche et au développement (R&D), qui étaient auparavant considérés comme des dépenses et qui sont désormais vus comme des investissements. Selon les calculs de la BNB, «le nouveau traitement des dépenses de R&D conduit à lui seul à relever le niveau du PIB de 2,37% en 2010 (8,4 milliards d'euros)».

Les normes SEC 2010 conduisent aussi à intégrer dans les investissements les dépenses consenties par les pouvoirs publics dans les armements militaires (véhicules, navires de guerre, avions de combat, etc.), «dans la mesure où elles permettent l'acquisition de biens qui seront utilisés de façon continue dans la production de services de défense, même si, en temps de paix, leur utilisation est simplement d'ordre dissuasif», précise la Banque nationale. Cette prise en compte des biens militaires relève le niveau du PIB de 0,04% en 2010.

Économie illégale
La nouvelle méthodologie aboutit encore à intégrer d'autres activités, notamment dans le secteur des assurances, avec un impact de 0,09% sur le PIB de 2010. Mais à l'occasion de l'adoption de ces règles dites SEC 2010, la

BNB a aussi procédé à des révisions de sa méthodologie, en matière de sources de données, de méthode de calcul ou encore d'intégration des données de base. Il s'agit de révisions qui ont lieu occasionnellement pour améliorer les statistiques, voire couramment pour mettre à jour les données.

Ces modifications non liées au SEC 2010 comportent notamment la prise en

compte de l'économie illégale dans le PIB. Déjà préconisée par l'ancienne norme méthodologique, cette possibilité était très peu utilisée par les États membres de l'Union européenne. En 2012, Eurostat, le bureau statistique de l'UE, a souligné l'importance de cette prise en compte de l'économie illégale pour un traitement harmonisé des chiffres. La Belgique s'y plie donc et cela influence légèrement son PIB (voir encadré).

Toujours hors normes SEC 2010, la BNB a modifié la méthode de calcul de la valeur ajoutée de la branche «agriculture» (effet positif de 0,11% du PIB en 2010) et des activités des hôpitaux (effet positif de 0,06%). Plusieurs autres améliorations méthodologiques aboutissent à d'infimes modifications du PIB belge.

Au terme de cette importante révision méthodologique, on constate que plusieurs variables de l'économie belge subissent des changements, parfois relativement importants. Par exemple, le taux d'épargne des ménages qui, selon l'ancienne méthode de calcul, avait rebondi en 2012 avant de se stabiliser en 2013, affiche à présent une baisse continue depuis 2010 (voir l'infographie). Il s'agit d'une évolution due à la réévaluation des dépenses de consommation des ménages. Le taux d'épargne étant dépendant de plusieurs paramètres, il arrive «en bout de

chaîne» dans les statistiques, ce qui peut expliquer ces écarts importants selon la méthodologie employée.

Négociations budgétaires

Mais les conséquences de la révision des comptes nationaux qui retiendront le plus l'attention dans les prochains jours seront assurément les effets sur la dette publique et, surtout, sur le déficit budgétaire, sujets politiquement sensibles et susceptibles d'influencer les actuelles négociations pour la formation du prochain gouvernement fédéral.

La révision du périmètre des administrations publiques a abouti à l'intégration de 700 nouvelles unités dans cette catégorie, parmi les-

quelles des structures endettées. Il y a à notamment des sociétés régionales de logement, des intercommunales ou encore des régies communales autonomes. Certains partenariats public-privé (PPP) ont également provoqué une hausse de la mesure du déficit public, parce que le risque financier pesant sur les administrations publiques était jugé trop élevé, alors que ce risque doit en principe peser sur le privé. Parmi ces PPP, on trouve notamment des contrats conclus par De Lijn, qui gère les transports en commun flamands, des projets locaux de la région flamande, entre autres liés à des «service flats» (appartements pour seniors) et des projets locaux de la Région wallonne, parmi

lesquels le PPP portant sur l'hôtel de police de Charleroi.

Au bout du compte, l'augmentation du périmètre des entités publiques revient à relever le déficit budgétaire belge de 1,5 milliard d'euros pour l'année 2013 (après quelque 900 millions en 2010 et 700 millions environ en 2011 et 2012). Les négociateurs de la future coalition fédérale devront tenir compte de prévisions économiques et budgétaires réactualisées sur base de la nouvelle méthodologie. Les fonctionnaires habilités à fournir les chiffres au monde politique ont déjà été avertis du changement de méthode. Les chiffres de l'impact sur les estimations pour l'année 2014 ne sont toutefois pas encore publics.

MODIFICATIONS DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES EN FONCTION DES NOUVELLES NORMES MÉTHODOLOGIQUES SEC 2010

Ancienne méthodologie SEC 2010	2010		2011		2012		2013	
Taux de croissance du PIB réel*	2,3%	2,5%	1,8%	1,6%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%
Taux de croissance du PIB nominal**	4,4%	4,6%	3,8%	3,9%	1,9%	2,2%	1,8%	1,8%
Déficit public (en % du PIB nominal)	-3,8%	-4,0%	-3,8%	-3,9%	-4,1%	-4,1%	-2,6%	-2,9%
Dette publique (en % du PIB nominal)	96,6%	99,6%	99,2%	102,1%	101,1%	104,0%	101,2%	104,5%
Taux d'épargne (en % du revenu disponible des ménages)	16,9%	15,8%	14,1%	14,3%	15,2%	13,7%	15,1%	13,2%

* Le PIB réel (ou PIB en volume) est calculé sur base de la valeur des biens et services à prix constants, c'est-à-dire en faisant abstraction de la part d'évolution due à l'inflation. Sert de référence pour calculer le taux de croissance économique.

** Le PIB nominal est calculé sur base de la valeur des biens et services à prix courants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Sert de référence pour exprimer le déficit budgétaire et la dette publique en pourcentage du PIB.

Source: BNP Paribas Fortis